

26 mars 2015

Original: espagnol

(15-1691) Page: 1/2

Conseil du commerce des services

NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE III:3 DE L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES

La notification ci-après de la délégation du Honduras, datée du 19 mars 2015, est distribuée aux membres du Conseil du commerce des services.

1 MEMBRE ADRESSANT LA NOTIFICATION

République du Honduras

2 NOTIFICATION AU TITRE DE

L'article III: 3 de l'Accord général sur le commerce des services

3 DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

23 janvier 2014

4 ORGANISME RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA MESURE

Secrétariat d'État chargé des infrastructures et des services publics (INSEP)

5 DESCRIPTION DE LA MESURE

5.1 Titre complet

5.2 Teneur

La "Loi visant à optimiser l'administration publique, améliorer les services fournis aux citoyens et accroître la transparence du gouvernement" a été approuvée en vertu du Décret n° 266-2013, publié au Journal officiel "La Gaceta" le 23 janvier 2014.

Les mesures susmentionnées ont été approuvées par le Honduras étant donné que l'administration centralisée et décentralisée a besoin d'un mécanisme plus souple pour répondre aux demandes des administrés, afin de fournir les services publics de la meilleure manière possible.

L'article 29 du Décret n° 266-2013 dispose que pour l'administration générale du pays, qui incombe au pouvoir exécutif en vertu de la Constitution de la République, les Secrétariats d'État auront les compétences stipulées à l'alinéa 13.

Le Secrétariat d'État chargé des infrastructures et des services publics (INSEP) a remplacé, dans ses fonctions, le Secrétariat d'État chargé des travaux publics, des transports et du logement (SOPTRAVI).

L'INSEP est responsable de la formulation, de la coordination, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques concernant le logement, les travaux d'infrastructure publique, les réseaux de transport, routier et urbain notamment, les entreprises publiques, ainsi que le régime de concession des travaux publics.

6 MEMBRES SPÉCIFIQUEMENT AFFECTÉS

7 TEXTE DISPONIBLE À L'ADRESSE SUIVANTE

Secrétariat d'État chargé des infrastructures et des services publics, site Web: http://www.insep.gob.hn.